



C'est la signature majoritaire du protocole d'accord NAO (1) qui autorise aujourd'hui le déclenchement d'une prime Covid L2

(1) Seule la CGT n'a pas signé

Cette prime concerne des salariés de :

- MGEN
- MGEN Union
- MGEN Tech
- MGEN Solutions

La NAO définissait des budgets spécifiques fléchés

Versement aux bénéficiaires en juin 2021

Montant : prime forfaitaire de 350€ brut

PRIME COVID L2 : UNE PRIME NOMMEE DESIR ...

La MGEN n'a pas négocié les critères d'attribution avec les partenaires sociaux. C'est l'employeur qui, seul, les a déterminés.

Une occasion manquée pour le dialogue social.

Conditions d'éligibilité :

- Période de référence : **du 16 mars 2020 au 30 juin 2020**
- Taux de présence sur cette période de référence : salariés (CDI ou CDD) ayant exercé leurs activités en étant présents sur site ou à distance, sur la base de leur durée de travail contractuelle à hauteur **minimum de 85 %**
- Salariés (CDI ou CDD) présents aux effectifs au **30/04/21** (*c'était la date initialement prévue pour le versement ...*)

Ne seront pas bénéficiaires :

- Les salariés éligibles aux primes de service - qu'ils aient ou pas perçu la prime – versées en février 2021 (Responsable d'équipe, RECIQ, RCM et RCF).
- Les salariés éligibles aux primes commerciales - qu'ils aient ou pas perçu la prime – versées en février 2021 (Responsable d'équipe, Responsable coordination management pour la VAD, CM, CADS, CADR, CDR, CQSR et CDF), *à l'exception des commerciaux qui, à titre exceptionnel, ont pris en charge des activités gestionnaires du PPR, activités dites critiques dans le cadre du PCA*
- Les salariés ayant bénéficié de la prime exceptionnelle Covid versée en juillet 2020.
- Les salariés qui bénéficient d'une prime sur objectifs (prenant en compte la situation exceptionnelle) lors de la campagne de rémunération 2021

Nb : le choix n'est pas une prime sur objectifs !



La CFDT c'est « pas de blablas » mais des actes et de l'info sobre et fiable.

Pour la recevoir, adressez-nous un mail – objet : accord pour recevoir communication syndicale CFDT – à l'adresse cfdtgroupemgen@gmail.com

